

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi huit septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Etaient présents :** Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT Dominique JANIN : Adjoints ; Christophe CHAGNEUX, Nicole DARMIGNY, , Gérard GACHET, Magali LEGOUHY-FABRE, Laëtitia POTIER, Sylvie THIBERT.

**Absents excusés :** Gérard BOURDIER pouvoir à Gérard TREMOULET  
Jean-Michel BRIE pouvoir à Didier VOYE  
Françoise CLERC pouvoir à Gérard GACHET  
Laëtitia DE CARVALHO pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT

**Absent non excusé :** Rémi RUINET

**Convocation adressée le :** 1<sup>er</sup> septembre 2015

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Mme Nicole DARMIGNY, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 12 juin 2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter un rapport supplémentaire, concernant la participation des familles, lors de la réception du jumelage allemand.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'ajout de ce rapport supplémentaire pour la participation des familles, lors de la réception du jumelage allemand.

### **29/2015 : Décision modificative budgétaire :**

#### **Décision modificative budgétaire N°1/2015**

Monsieur Didier VOYE, adjoint aux finances, fait part aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 2041512 Groupement de collectivités Bâtiments et installations, pour la mise en place de l'extension de l'éclairage public près de l'arrêt de bus sur la RD116.

Il convient donc de procéder à la modification budgétaire suivante :

Compte 204133 Projets d'infrastructures d'intérêt national :	- 2 500.00€
Compte 2041512 Groupement de collectivités Bâtiments et installations :	+ 2 500.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 1/2015.

### **30/2015 : Amortissement éclairage public :**

Monsieur Didier VOYE fait part au conseil municipal, que suite à l'ouverture du compte 2041512 Groupement de collectivités bâtiments et installations, il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement, pour ce compte

- L'instruction Comptable M 14 précise que ces dépenses, doivent être amorties dans un délai qui ne peut dépasser 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité, sur une durée de 1 an, pour l'amortissement du compte 2041512 Groupement de collectivités bâtiments et installations.

### **31/2015 : Délégation du conseil municipal au maire, pour les marchés publics :**

Monsieur VOYE expose que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Le conseil municipal est invité à examiner l'application de ce texte.  
Pour pouvoir régler une facture dès 1€ considérée comme un marché public à procédure adaptée, le conseil municipal doit donner délégation à Monsieur le Maire pour engager la dépense et payer des factures, sur les différents budgets.

Vu l'article L2122-22,4° du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Article N°1 : Monsieur le Maire est chargé par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article N°2 : Le maire sera compétent pour tous les marchés suivant la réglementation en vigueur.

Article N°3 : Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire charge son adjoint délégué aux finances de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, pour l'application des 3 articles précédemment cités.

### **32/2015 : Convention technique et financière : Commune / SBV :**

M. le Maire retrace l'historique des diverses réunions qui se sont tenues entre la commune et les membres du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Vouge concernant le désenvasement de la rivière « Oucherotte » et la mise hors d'eau du vannage des Sirènes.

Deux entreprises ont été mandatées par le SBV qui sont venues expertiser et proposer des devis pour la réhabilitation du vannage. Après quelques points d'achoppement avec le SBV, il a été rendu nécessaire de convoquer des représentants de l'Etat service de la Police de l'Eau et de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Ces deux institutions nous ont donné l'autorisation de désenvaser mécaniquement, après avoir procédé, à une analyse des sédiments. Le 31 juillet 2015, ces prélèvements ont été effectués et adressés au laboratoire pour analyse. Les résultats devraient être obtenus mi-septembre. Dans la mesure où aucune matière interdite n'empêche l'épandage dans les champs, la commune envisagera courant 2016, de répartir ces sédiments avec l'aide des agriculteurs.

Le maire remercie les membres de la société de pêche de l'Oucherotte, pour leur intervention dans la mise en place du barrage et la récupération des poissons qui ont été sauvés, dans une réserve.

Dès que les travaux de réparation du vannage des Sirènes seront terminés, il sera procédé à la remise en eau de la rivière

Une convention technique et financière de la gestion de l'Oucherotte a été signée le 09 juillet 2015, entre la commune et le SBV, qui a pour objets principaux :

\* la manipulation des vannes qui seront ouvertes suivant le volume des précipitations du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril. Le reste du temps, les vannes seront fermées. Cependant, la commune pourra procéder à l'ouverture ou la fermeture des vannes, en cas d'urgence (inondations) et en informera le SBV.

\* la participation financière du SBV et de la commune, concernant la réhabilitation du vannage des Sirènes, qui se décomposera :

-Agence de l'Eau : 50 %

-Commune : 35 %

-SBV : 15 %.

Il est à noter que le SBV a instauré une base de dépenses de 15 000 € ttc mais qu'aujourd'hui, le montant estimé des travaux serait à hauteur de 5000 €.

M. le Maire demande au conseil municipal, de confirmer la décision de signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les modalités de cette convention.

### **33/2015 : Bail location terrain communal :**

La commune possède une parcelle de 4700 m<sup>2</sup>, située route d'Izeure, cadastrée Section D parcelles 592 et 595, dont environ un tiers était alloué à l'association Psychotrail.

M. le Maire fait part d'une opportunité de louer en totalité cette parcelle, à M. Julien LOYE. Cet éventuel locataire propose de clôturer l'emplacement à ses frais, pour y installer 2 à 3 équidés et quelques ovins. Afin d'entériner cette location, un bail doit être signé entre la commune et le locataire, fixant les modalités d'entretien, la durée et le montant du loyer.

M. le Maire propose un loyer annuel de 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, la location des parcelles cadastrées D 592 et 595, fixe la durée à 9 années, pour un coût annuel de 120 € qui sera révisé chaque année, en fonction de l'indice des fermages et autorise le maire à signer le contrat de bail.

### **34/2015 : Participation financière au frais de réception du jumelage allemand :**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception du jumelage allemand de Gau-Bidkelheim, qui s'est déroulée ce week-end. Il informe que comme les années précédentes, les familles aiseréennes qui reçoivent, sont amenées à participer financièrement, aux repas et visites qui ont été réalisées.

Il propose qu'un forfait de 40.00 €/personne soit demandé à chaque participant français, pour l'ensemble du week-end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant proposé et autorise le maire à encaisser les chèques correspondants.

M. GACHET, conseiller municipal organisateur du séjour, fait un compte-rendu de ce week-end festif.

### **Questions diverses :**

- **Projet de territoires et de mutualisation :** Le maire demande la suite donnée à un envoi, par mail, à chaque conseiller, d'un projet permettant de mutualiser des services et des achats, avec la communauté de communes de la Plaine dijonnaise. Différents domaines ont été abordés, en particulier : hygiène et sécurité, police municipale, contrats, affaires juridiques et assurances.
- **Point sur les travaux en cours dans la commune :** M. JANIN adjoint responsable des travaux, informe des travaux réalisés durant l'été et en cours de réalisation, notamment les travaux de peinture et d'aménagement dans les écoles maternelle et primaire, les travaux d'enfouissement des lignes électriques HTA, réalisés par ERDF, rue du Stade, rue Martin Lejeas et RD 968, la réfection du bitume de la cours d'école élémentaire, la réfection de la rue du Stade et de la rue Abel Thivant prochainement réalisés sous l'égide de la commune, en partenariat avec l'Association Foncière (à part égale) les chemins « blancs » en cours de réalisation, les travaux de voirie et de réseaux du lotissement « La Louvière » viennent de débiter, pour éviter toute dégradations et intrusions, le stade multisports sera clôturé.
- **Exploitation et protection du captage du « Puits de la Râcle »**, situé à AISEREY, au profit du Syndicat Intercommunal de la Râcle. Le dossier est consultable en mairie, durant les heures d'ouverture du secrétariat. Une enquête publique se déroulera en notre mairie, du 9 au 26 septembre 2015. un commissaire enquêteur recevra les personnes qui souhaitent des informations ou formuler des observations, les 9 – 14 et 25 septembre 2015.
- **Festival country par l'association PLAINE FORME :** Le maire évoque le projet de création d'un festival « COUNTRY », qui pourrait se dérouler dans notre commune, pour créer une animation annuelle, organisée par l'association PLAINE FORME, avec une participation possible des autres associations aiseréennes, dans la même configuration que la Fête du Sucre.
- **Jumelage réception de Gau-Bickelheim :** M. GACHET fait un compte-rendu du week-end précédent concernant la visite de nos amis allemands et précise que nos hôtes ont été enchantés de leur séjour dans notre commune et ont apprécié la variété et l'intensité du programme qui leur a été offert.
- **Distribution des informations mairie :** Mme LAURENÇOT rappelle qu'il est important que les conseillers municipaux s'investissent chacun dans leur secteur, pour la diffusion des divers documents, distribués dans les boîtes à lettres des familles aiseréennes.
- **Eclairage public :** M. CHAGNEUX est chargé de relancer le SICECO, pour la pose des points lumineux, qui seront installés sur la RD 116, en bordure du château.
- **Réseau informatique de l'école élémentaire :** M. VOYE informe qu'une étude de la réhabilitation du système informatique pédagogique de l'école est en cours.
- **GRT GAZ Artère Val de Saône :** rapport et conclusions de l'enquête publique consultable en mairie.
- **Fleurissement :** Mme POTIER informe que les fleurs ont été commandées, pour le fleurissement d'automne, avec en particulier des pensées et des bulbes.
- **Baisse des dotations de l'Etat aux communes :** Le maire fait part d'un grand rassemblement d'élus locaux, organisé par l'AMF qui se déroulera le samedi 19 septembre 2015, devant la Préfecture de Côte-d'Or. Ce rassemblement a pour objectif de montrer à l'opinion publique, la détermination des élus municipaux à obtenir un allègement des taxes et une augmentation des dotations et subventions. Ces dernières sont en baisse et devraient perdurer jusqu'en 2017, bien que les communes se voient attribuer de plus en plus de charges, de compétences, sans compensation de l'Etat.

**PROCES VERBAL DE CLOTURE****DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Numéros</b>	<b>Intitulé</b>
29/2015	Décision modificative budgétaire n°1
30/2015	Amortissement éclairage public
31/2015	Délégation du conseil municipal au maire, pour les marchés publics
32/2015	Convention technique et financière Commune/SBV : gestion de l'Oucherotte
33/2015	Bail location terrain communal
34/2015	Participation financière aux frais de réception du jumelage allemand

**CONSEIL MUNICIPAL**

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent pouvoir	excusé-	SIGNATURE
<b>Gérard TREMOULET</b>	Maire			
<b>Didier VOYE</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire			
<b>Elisabeth LAURENÇOT</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au maire			
<b>Dominique JANIN</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au maire			
<b>Gérard BOURDIER</b>	Conseiller municipal	Pouvoir à M. Gérard TREMOULET		
<b>Jean-Michel BRIÉ</b>	Conseiller municipal	Pouvoir à M. Didier VOYE		
<b>Christophe CHAGNEUX</b>	Conseiller municipal			
<b>Françoise CLERC</b>	Conseillère municipale	Pouvoir à M. Gérard GACHET		
<b>Nicole DARMIGNY</b>	Conseillère municipale			
<b>Laëtitia CARVALHO DE</b>	Conseillère municipale	Pouvoir à Mme Elisabeth LAURENÇOT		
<b>Gérard GACHET</b>	Conseiller municipal			
<b>Magali LEGOUHY-FABRE</b>	Conseillère municipale			
<b>Laëtitia POTIER</b>	Conseillère municipale			
<b>Rémi RUINET</b>	Conseiller municipal	Absent non excusé		
<b>Sylvie THIBERT</b>	Conseillère municipale			

Fin de séance : 9 heures

Date prévue pour le prochain conseil : Mercredi 04 novembre 2015